

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU Lundi 25 septembre 2023

### 20 Heures

**Présents :** Mmes Joëlle ROSSI, Violette EGON, Stéphanie OZIL  
MM. Maurice CHARBONNIER, Julien SUEUR, et Marc TENDIL,  
Mmes Isabelle CARDINAL, Liliane COLAS, Renée HASSAPIS, Valérie PESCHIER.

**Absents :** Mme Marie-Laure GONTRAND donne procuration à Maurice CHARBONNIER,  
Mme Adeline BERNARD donne procuration à Isabelle CARDINAL,  
MM. Dominique CALDERAN, Franck SEGURA.

Madame Isabelle CARDINAL est élue secrétaire de séance.

### **COMPTES RENDUS CONSEILS MUNICIPAUX PRECEDENTS**

Le vote du procès-verbal du conseil du 24 juillet 2023 est reporté car la secrétaire de séance de ce conseil est absente pour le vote.

Ajout de 2 points à l'ordre du jour.

- Devis supplémentaire pour le forage d'Orbeyre, en début de Conseil,
- Vote de la grille tarifaire de la mise à disposition de la Crypte en fin de Conseil.

Accord à l'unanimité pour ajouter ces points à l'ordre du jour.

### **DEVIS POUR LE FORAGE D'ORBEBRE**

En vue de la réalisation d'un forage pour la sécurisation d'Orbeyre, un premier devis du Bureau d'études G.RABIN a été validé lors du Conseil du 11 septembre 2023 pour un montant de 7.668€ TTC.

Ce devis concernait la réalisation de deux profils de géophysique électrique.

Un deuxième devis est proposé par le Bureau d'études G.RABIN, pour un montant de 10.340€ HT, soit 12.408 € TTC, concernant la mission de suivi hydrogéologique des travaux et d'équipement pour la réalisation du nouveau forage.

Une estimation de 18.000€ avait été faite pour ce projet.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis d'un montant de 12.408€ TTC.

### **TAXE D'HABITATION RESIDENCE SECONDAIRE**

Par décision ministérielle, certaines communes françaises peuvent augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 5 à 60%. Lagorce ne fait pas partie des communes désignées, bien que 305 habitations sur le territoire de la commune soient des résidences secondaires (42%).

Madame le Maire propose que la commune se porte candidate pour intégrer cette liste pour l'année 2024. Actuellement, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires reste inchangée.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire une demande pour que Lagorce soit inscrite sur cette liste de communes.

## **ACHATS TERRAINS**

Une administrée propose de vendre à la Commune, à l'euro symbolique, le terrain correspondant à la parcelle B482, d'une surface de 400 m<sup>2</sup>, lui appartenant.

La Commune prendrait en charge les frais d'acte.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette transaction et aux démarches qui y sont liées, au prix indiqué, avec la personne concernée, harge le Maire de signer tout document relatif à cette vente et désigne Madame Violette EGON et Monsieur Maurice CHARBONNIER pour signer toute pièce et acte relatif à cette transaction en cas d'absence du Maire.

Dans le cadre de la régularisation des voies communales, la Commune a proposé de racheter à l'euro symbolique la parcelle K1202, d'une superficie de 486m<sup>2</sup> et correspondant à une portion du chemin du Salastre.

Le propriétaire a donné son accord pour cette transaction.

La Commune prendrait en charge les frais d'acte.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette transaction et aux démarches qui y sont liées, au prix indiqué, avec la personne concernée, charge le Maire de signer tout document relatif à cette vente et désigne Madame Violette EGON et Monsieur Maurice CHARBONNIER pour signer toute pièce et acte relatif à cette transaction en cas d'absence du Maire.

## **CONVENTION CRYPTÉ**

Lignes d'horizon est l'association porteuse du projet. Une subvention a déjà été votée pour démarrer ce partenariat.

Par la suite, une convention pluriannuelle d'objectifs a été rédigée pour définir ce partenariat.

Cette convention est présentée par Mme Violette EGON : description du projet, engagements respectifs.

Une modification est apportée sur l'article 4 pour une meilleure lecture du paragraphe.

M. Julien SUEUR demande à ce que les commissions culture et/ou associations soient régulièrement consultées pour que les élus soient informés des projets de Lignes d'horizon. Mesdame Violette EGON et Stéphanie OZIL répondent qu'un bilan annuel pourra être fait pour étudier leur activité de l'année, ce qui sera étudié pour la demande de subvention annuelle. Mais que les élus n'ont pas à faire ingérence dans la gestion de l'association Lignes d'horizon. La Crypte demeure une structure municipale et la Commune reste libre d'organiser des événements sous sa responsabilité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la convention d'objectifs 2023/2025 et autorise Madame le Maire à signer la convention pluri-annuelle d'objectifs 2023-2025 et de projet avec l'association, engageant la Mairie sur un accompagnement sur la période 2023-2025 et actant précisément de son concours financier pour l'exercice 2023, ainsi que tout document afférent à la réalisation de cette délibération.

## **GRILLE TARIFAIRE DE MISE A DISPOSITION DE LA CRYPTÉ**

La précédente grille tarifaire était complexe et peu lisible.

Une nouvelle grille tarifaire est proposée :

- en cas de résidence à la Crypte, un prix unique de 20€ par jour d'occupation est proposé.
- en cas d'événement ouvert au public organisé par une association ou un professionnel : 30€ par soirée en cas d'entrée gratuite / 150€ par soirée en cas d'entrée payante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de la Crypte pour 2023.

## **DIVERS**

La déclaration d'intention d'aliéner (DIA) est une formalité imposée à tout propriétaire qui souhaite vendre un bien immobilier situé sur une zone de préemption. Elle est destinée à informer avant la vente le titulaire du droit de préemption afin qu'il puisse faire valoir son droit de priorité pour l'acquisition du bien.

Le Maire doit rendre compte au Conseil municipal de la décision prise pour chaque DIA.

Au dernier conseil municipal, il a été décidé de prendre un médiateur pour trouver une solution au litige concernant le chemin de Lacessas. Le centre de médiation de l'Ardèche a attribué un médiateur.

Une convention de médiation est lue au Conseil municipal.

Concernant les problèmes d'assainissement du hameau de Tabias, l'étude de faisabilité pour régler les problèmes pourra être faite par le bureau d'études RCI dans le cadre du schéma général d'assainissement de la commune.

Mme le Maire a rédigé un courrier pour expliquer la situation aux habitants du hameau et les informer ultérieurement de l'avancée du dossier.

Concernant la vidange de la « fosse », M. Julien SUEUR explique que des difficultés techniques en termes d'accessibilité semblent se présenter. M. Maurice CHARBONNIER répond que plusieurs solutions sont à l'étude et sont envisageables.

La coupe de France des chiens de troupeaux aura lieu les 6-7-8 octobre 2023 sur la commune.

Une personne qui proposait de vendre à la Commune, ses terrains situés le long de la D1, avait demandé 20.000€ pour la vente de ses terrains (12.534 m<sup>2</sup> soit 1€35 le m<sup>2</sup>).

Lors de la séance du 11 septembre 2023, le Conseil municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour proposer au vendeur d'acheter ses terrains au tarif de 0,83€ le m<sup>2</sup>.

La personne ne souhaite pas baisser son prix à moins de 17 000€. L'intérêt d'acquérir ou pas ces terrains et à quel prix sera débattu ultérieurement.

Le congrès des Maires ardéchois aura lieu le 12 octobre 2023 aux Vans.

Un chantier participatif (organisé par Lignes d'horizon) aura lieu le weekend du 30 septembre 2023 à la Crypte pour fabriquer du mobilier et des aménagements.

Une habitante avait proposé de donner un billard. Il faut organiser l'enlèvement et le stockage de ce billard.

Il faut parler du PLUI et organiser une réunion. Elle est programmée le mardi 3 octobre 2023 à 17h30.

Les travaux à la Fontaine du Cade vont reprendre lundi 2 octobre pour une durée de 3 semaines (avec circulation alternée). Puis il y aura une fermeture totale de la route pour une durée de 15 jours.

M. Nicolas CLÉMENT, Maire de Saint-Alban-Auriolles souhaiterait une réunion pour parler des musées des deux communes (Le Musée Magnanerie et le Mas Daudet).

L'Assemblée Générale des petites mains Lagorçoises a fait ressortir l'envie de refaire des ateliers pour des décorations de Noël. Des dates ont été proposées pour faire ces ateliers à partir du mois de novembre.

Pas de retour du CAUE concernant le projet de signalétique dans le village.

Une réunion va être organisée par M. Florian OZIL à la Maison des jeunes ce jeudi 28 septembre pour proposer l'organisation d'événements festifs sur la Commune.

Des problèmes de chiens errants sont encore signalés dans le village.

Pour la réunion de bilan de la saison de la RCSC, M. Julien SUEUR propose d'offrir un buffet pour remercier les bénévoles de la Réserve. Il a demandé un devis auprès d'un traiteur pour une soixantaine de personnes (devis d'environ 900 euros). Les membres du conseil municipal sont d'accord sur le principe d'organiser un moment convivial avec les bénévoles ; il faudra rediscuter du format à prévoir (peut-être préparation en interne).

L'AG de l'Amicale Laïque aura lieu le 4 octobre 2023.

L'AG du Secours Populaire a eu lieu à Vallon, des documents vont être transmis au CCAS.

Des subventions pourraient être obtenues pour la rénovation des peintures de la chapelle de Notre-Dame d'Adjude. Il faudrait créer une association pour la préservation du patrimoine local (pas seulement religieux). Il serait bien que la commission Associations s'occupe de lancer une dynamique à ce sujet.

Levée de séance à 22 heures 50.